

Tchad | Province du Lac | Matrice de suivi des déplacements (DTM)
Rapport sur les déplacements | Round 13 | 11 septembre — 5 octobre 2020



Les activités de la DTM dans la province du Lac sont soutenues par :



Ministry of Foreign Affairs
Republic of Korea



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Les données brutes sur base desquelles ce rapport a été élaboré sont disponibles sur le site internet de la DTM mentionné ci-dessous. En cas de besoin d'appui aux analyses approfondies, les partenaires peuvent contacter la DTM Tchad à travers le courriel ci-dessous.

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée, ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)"

Organisation Internationale pour les Migrations
Quartier Klemat. Rue 3044. BP 6450
N'Djamena
Tchad
Tel.: +235 22 52 53 62
E-mail : dtmtchad@iom.int
Sites internet : <https://displacement.iom.int/chad> – <https://dtm.iom.int/chad>

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
CONTEXTE	5
MÉTHODOLOGIE	5
LIMITES	7
POPULATIONS DÉPLACÉES	8
Faits saillants.....	8
Profil démographique	9
Localisation des personnes déplacées	9
Proportion de personnes déplacées dans la province du Lac.....	10
Caractéristiques des sites et abris	11
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI)	13
Localisation des PDI	13
Périodes de déplacement	14
Provenances des PDI.....	15
Motifs de déplacement des PDI.....	16
Moyens de déplacement des PDI	17
RETOURNÉS	17
Effectifs de population.....	17
Périodes de retour	20
Provenances des retournés	21
Raisons de retour	22
Moyens de déplacement des retournés	22
BESOINS, ASSISTANCE ET ACCÈS AUX SERVICES	23
Besoins prioritaires des personnes déplacées	23
Assistances.....	23
Services de santé et informations liées au COVID-19	24
Eau, hygiène et assainissement	28
Sécurité alimentaire.....	29
Protection	29
Scolarisation.....	30

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Matrice de suivi des déplacements, tiré de l'anglais *Displacement Tracking Matrix* (DTM), est un outil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) conceptualisé en 2004, qui permet de faire le suivi des déplacements et mobilités des populations. Elle relève des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse, afin de garantir aux acteurs humanitaires, aux gouvernements et aux autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées : les effectifs des populations, la localisation des personnes déplacées, les périodes de déplacement, leurs conditions de vie, et encore bien d'autres éléments, sont autant d'informations recherchées et collectées.

Ce rapport de la DTM, relatif au treizième round de collecte dans la province du Lac, donne un aperçu de la situation de déplacement dans cette province du Tchad, où les déplacements de populations sont dus à l'insécurité liée aux violences perpétrées par des groupes extrémistes armés. Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées dans 217 lieux de déplacement (158 sites et 59 communautés hôtes), auprès d'informateurs clés en proche collaboration avec les autorités locales et nationales, du 11 septembre au 5 octobre 2020.

Par ailleurs, lors de ce treizième round, comme lors des deux rounds précédents, des analyses spécifiques à la **pandémie de COVID-19** sont présentées, sur la connaissance globale du virus et des gestes barrières par les personnes déplacées, ainsi que sur leur niveau d'inquiétude face à la pandémie et les mesures préventives prises dans les localités évaluées.



Lors de ce round, la DTM a identifié une population déplacée totale de 393 483 individus : 336 124 Personnes Déplacées Internes (soit 85% de la population déplacée), 30 422 retournés venus de l'étranger (8%) et 26 937 retournés anciennes PDI (7%)



217 lieux de déplacement ont été évalués durant ce round 13, comprenant 158 sites et 59 communautés hôtes



95% des PDI s'étaient déplacées pour la première fois à cause d'affrontements ou d'attaques armées, tandis que 4% s'étaient déplacées préventivement et 1% suite aux inondations



La population déplacée est composée à 47% d'hommes et à 53% de femmes



La taille moyenne des ménages déplacés est de 5 personnes par ménage



60% de la population déplacée est composée de mineurs ayant entre 0 et 17 ans



Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 9% des personnes déplacées



70% des personnes déplacées identifiées vivent dans des sites alors que 30% vivent au sein de communautés hôtes

CONTEXTE

La Matrice de suivi des déplacements (DTM) est présente dans le bassin du lac Tchad depuis 2014. Elle a été activée au Nigeria en juillet 2014, au Tchad en mai 2015 et au Cameroun en novembre 2015. Les activités DTM fournissent des informations cruciales à divers acteurs (partenaires humanitaires, partenaires de développement et partenaires gouvernementaux) sur le déplacement des populations afin d'apporter une réponse appropriée, tant au niveau de la sous-région qu'au niveau de chacun de ces pays. Ceux-ci sont touchés par la même crise dans des contextes similaires et les méthodologies utilisées par la DTM sont analogues, ce qui permet de comparer les tendances de déplacement dans la sous-région. La DTM vise à obtenir des informations de base sur les personnes déplacées afin de faciliter la coordination et la fourniture de réponses humanitaires ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de développement ou de transition vers le développement. La DTM met fréquemment à jour les informations obtenues, permettant aux acteurs humanitaires et gouvernementaux de répondre de la manière la plus appropriée et ciblée possible. Les activités de collecte se penchent particulièrement sur : la situation générale des personnes déplacées au plus petit niveau administratif ; les caractéristiques sociodémographiques des ménages déplacés ainsi que leurs vulnérabilités spécifiques ; les tendances générales de déplacement ; et les besoins sectoriels et les lacunes en termes de services fournis aux personnes déplacées.

Depuis 2015, le Tchad fait l'objet d'attaques perpétrées par des groupes armés. Les attaques et les menaces récurrentes continuent de provoquer le déplacement des populations vivant dans la province du Lac. Tandis que l'année 2018 a été marquée par une baisse importante du nombre d'attaques armées et donc des déplacements de populations, celles-ci se sont intensifiées au cours des années 2019 et 2020, entraînant des déplacements massifs de personnes. Par ailleurs, au cours de l'année 2020, la saison des pluies a enregistré des précipitations ayant atteint des niveaux particulièrement élevés au Tchad et dans le Sahel en général, qui ont causé des inondations. Celles-ci ont affecté la province du Lac entre le mois d'août et septembre 2020 et ont entraîné le déplacement d'un nombre important de personnes. Certaines personnes qui étaient déjà déplacées ont dû changer de lieu de déplacement et certaines autres personnes ont dû quitter leurs foyers pour la première fois.

Par ailleurs, le premier cas de maladie à coronavirus (**COVID-19**) a été confirmé au Tchad le 19 mars 2020¹. Même si à ce jour, aucun cas de COVID-19 n'a été confirmé parmi les personnes déplacées dans la province du Lac², **cette crise sanitaire est venue se superposer à la situation de crise existante, posant un risque majeur pour les populations déplacées en situation de vulnérabilité extrême**. En effet, les populations déplacées dans la province du Lac vivent dans des lieux de déplacement où il est quasiment impossible d'appliquer les mesures de distanciation sociale et où l'accès aux services de base, tels que les soins médicaux, l'eau ou les services d'hygiène et d'assainissement, est très limité.

MÉTHODOLOGIE

Au Tchad, la DTM mène des évaluations fréquentes et régulières auprès d'informateurs clés dans les localités identifiées comme accueillant des personnes déplacées. Les équipes DTM collectent les données au travers d'entretiens avec les informateurs clés au niveau des sites et communautés hôtes. Il s'agit des personnes ou acteurs ayant des rôles prépondérants dans les communautés. Les informateurs clés fournissent des estimations sur le nombre de personnes déplacées qui se trouvent dans leurs sites ou communautés hôtes, leur provenance et expérience de déplacement, ainsi que leur besoins et vulnérabilités. En plus d'entretiens avec les informateurs clés, dans chaque site ou communauté hôte, les données sur la composition des ménages sont collectées auprès d'un échantillon de ménages déplacés afin de ressortir le profil démographique des populations déplacées. À cet effet, un **calculateur démographique** est utilisé : il s'agit de visiter des ménages afin de collecter des informations sur leurs compositions (le nombre de personnes par genre et par tranche d'âge). Pour ce treizième round, **1 308 ménages ont été interrogés**.

¹ Voir le rapport sur les Restrictions de Mobilité liées au COVID-19 [ici](#)

² Voir le Sitrep national daté du 30 avril 2020 [ici](#)

La DTM suit les catégories de personnes suivantes : les personnes déplacées internes et les retournés (anciennes PDI et venant d'autres pays). Dans le cadre de ce rapport, ces personnes sont regroupées dans l'appellation de « personnes déplacées ».

- *Personnes déplacées internes (PDI)* : « Personnes ou [...] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État »³.
- *Retournés* : Cette catégorie inclut les anciennes Personnes Déplacées Internes et les Tchadiens étant rentrés d'un pays étranger. Les anciennes PDI sont des personnes qui s'étaient installées dans une autre localité au Tchad et sont depuis retournées dans leur lieu de résidence habituel. **Malgré leur retour dans leur lieu de résidence habituel, ces personnes n'ont pas d'accès aux solutions durables à leur déplacement et leurs conditions humanitaires et vulnérabilités sont analogues à celles des PDI.** Les retournés d'autres pays sont des personnes qui avaient été déplacées ou avaient migré dans un autre pays et qui sont retournées au Tchad ou dans leur lieu de résidence habituel.

Il est à noter que depuis le round 10, les données relatives aux **retournés** venus de l'étranger et celles des anciennes PDI ont été collectées de manière séparée. Lors des rounds précédents, les questions sur les retournés étaient posées de manière globale et la catégorisation du nombre de retournés venus de l'étranger et des retournés anciennes PDI était faite selon la provenance de la majorité des retournés. Depuis le round 10, les questions sur ces deux catégories de population ont été posées de manière séparée afin d'avoir des informations approfondies sur ces deux catégories de population, dont la situation est différente. D'une part, les retournés venus de l'étranger sont des Tchadiens qui vivaient depuis des décennies dans les pays voisins, avant de rentrer au Tchad à la suite de la crise du bassin du lac Tchad. D'autre part, les retournés anciennes PDI sont des résidents de la province du Lac qui étaient déplacés à cause de la même crise, avant de rentrer dans leurs localités. En effet, lors de l'enquête sur l'utilisation des produits d'information de la DTM, certains acteurs ont exprimé le besoin d'avoir davantage d'informations sur les conditions de retour⁴.

Par ailleurs, il est à signaler que lors de ce round 13, les données relatives aux **ressortissants de pays tiers** n'ont pas été incluses dans les analyses. En effet, à la suite d'une évaluation concernant cette catégorie de population, il a été décidé au sein du cluster de gestion et de coordination des sites (CCCM, *Camp Coordination and Camp Management* en anglais) que ces personnes seraient suivies par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) dans le processus de demande d'asile.

Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées du 11 septembre au 5 octobre 2020 dans 217 lieux de déplacement⁵ dans la province du Lac. La collecte de données a été menée dans trois départements (contenant sept sous-préfectures) de la province du Lac affectés par la crise : Fouli, Kaya et Mamdi. Durant ce round, les données ont été collectées au travers d'entretiens avec **633 informateurs clés**, soit une moyenne de trois informateurs clés interrogés par communauté hôte ou site de déplacement. Les chefs communautaires ont constitué plus de la moitié des informateurs clés auprès desquels les données ont été collectées (55%), tandis que 42 pour cent étaient des représentants des personnes déplacées.

Graphique 1 : Données démographiques des informateurs clés



³ Source : [Cadre de réponse de l'OIM aux déplacements internes](#)

⁴ Le rapport peut être trouvé à ce [lien](#).

⁵ Dans ce rapport, le terme « lieu de déplacement » fait référence aux sites de déplacement et communautés hôtes dans lesquelles les personnes déplacées ont été identifiés durant ce round de collecte.

LIMITES

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse sont des estimations obtenues par le biais d'entretiens avec les informateurs clés. Ainsi, afin d'assurer la fiabilité de ces estimations, les collectes de données ont été effectuées aux niveaux administratifs les plus bas : le site ou la communauté hôte. La zone géographique est ainsi réduite et cela permet d'assurer que les informateurs clés qui fournissent les données ont une connaissance approfondie de leurs zones. Par ailleurs, la situation sécuritaire dans la province du Lac s'étant fortement dégradée depuis le début de l'année 2020, l'accès à certaines zones situées notamment dans les îles a été très difficile, voire impossible, pour les équipes de collecte. Ainsi, au cours du round 13, les équipes de collecte n'ont pas pu se rendre dans un certain nombre de localités. C'est ainsi que **18 pour cent des lieux de déplacement ont été évalués par le biais d'entretiens téléphoniques.**

Il est à signaler que **la pandémie de COVID-19 qui est apparue au Tchad depuis le mois de mars 2020 a contraint l'équipe DTM à adapter sa stratégie et sa méthodologie**, aussi bien en ce qui concerne la formation des enquêteurs, que le déroulement des opérations de collecte des données et du suivi des évaluations sur le terrain. Ainsi, des procédures opérationnelles standardisées ont été mises en place rapidement, afin de garantir le respect des mesures de prévention et d'atténuation des risques décrétées par le gouvernement de la République du Tchad. Ces dispositions incluent le respect de la distanciation sociale lors des formations, la distribution d'équipements de protection individuelle pour les enquêteurs, et la sensibilisation du personnel de terrain et des bénéficiaires.

POPULATIONS DÉPLACÉES

Effectifs de populations

Personnes Déplacées Internes (PDI)



336 124 individus
composant
74 742 ménages

85% de la population mobile

Retournés venus de l'étranger



30 422 individus
composant
6 057 ménages

8% de la population mobile

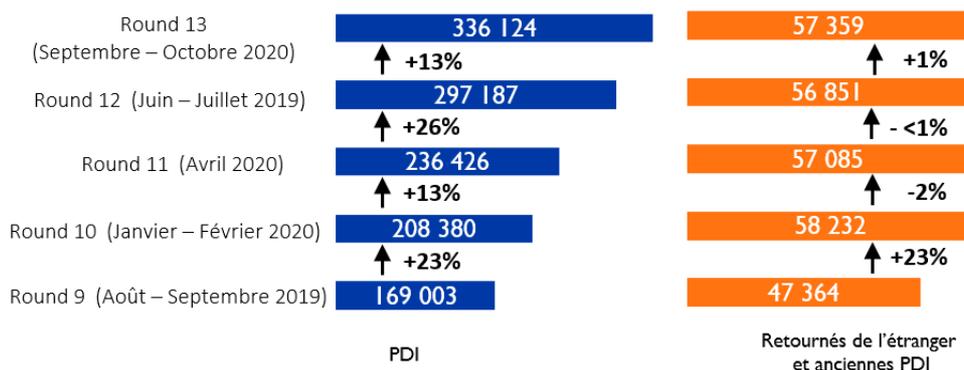
Retournés anciennes PDI



26 937 individus
composant
5 528 ménages

7% de la population mobile

Graphique 2 : Évolution des effectifs des populations déplacées du round 9 au round 13



Lors de ce treizième round, **un total de 393 483 individus déplacés (336 124 PDI et 57 359 retournés de l'étranger et anciennes PDI) vivant dans 86 327 ménages** ont été identifiés, contre 354 038 individus (78 681 ménages) identifiés au cours du round précédent⁶, soit une **hausse de 11 pour cent**. Cette hausse est due à l'insécurité qui continue de s'accroître, suite aux attaques perpétrées par des groupes armés non étatiques dans la province du Lac, ainsi que, dans une moindre mesure, aux inondations causées par de fortes pluies.

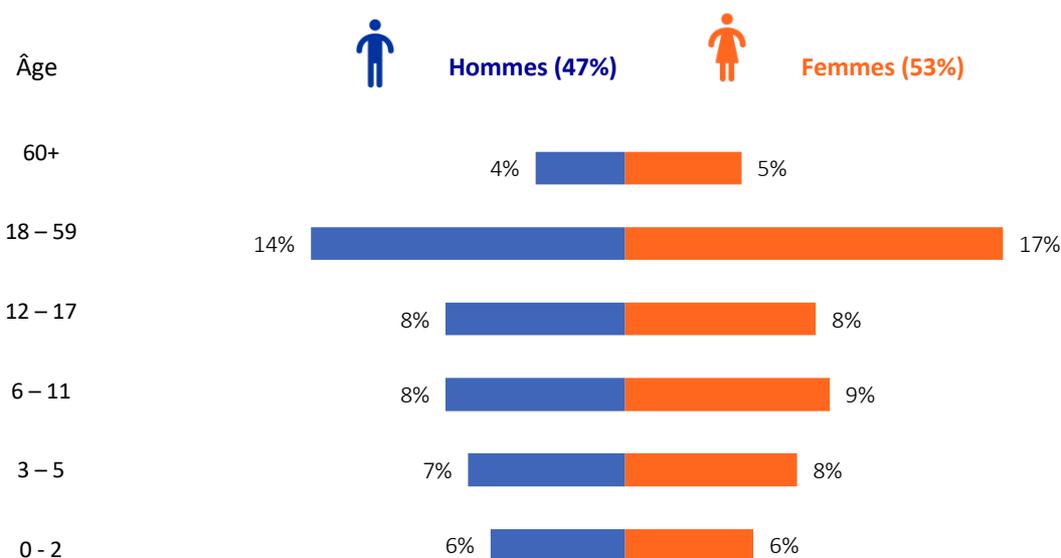
L'évolution du nombre de personnes déplacées observées par la DTM au cours des cinq derniers rounds de collecte de données reflète celle de la situation sécuritaire dans la province du Lac. En effet, depuis le début de l'année 2019, les attaques armées perpétrées par des groupes extrémistes dans la province du Lac se sont intensifiées, causant des déplacements de populations de plus en plus importants. C'est ainsi que depuis le round 9 (août – septembre 2019), le total des populations déplacées observées par la DTM a crû à chacun des rounds (de 23% entre les rounds 9 et 10, de 10% entre les rounds 10 et 11, de 21% entre les rounds 11 et 12 et de 11% entre les rounds 12 et 13).

⁶ Hors ressortissants de pays tiers

Profil démographique

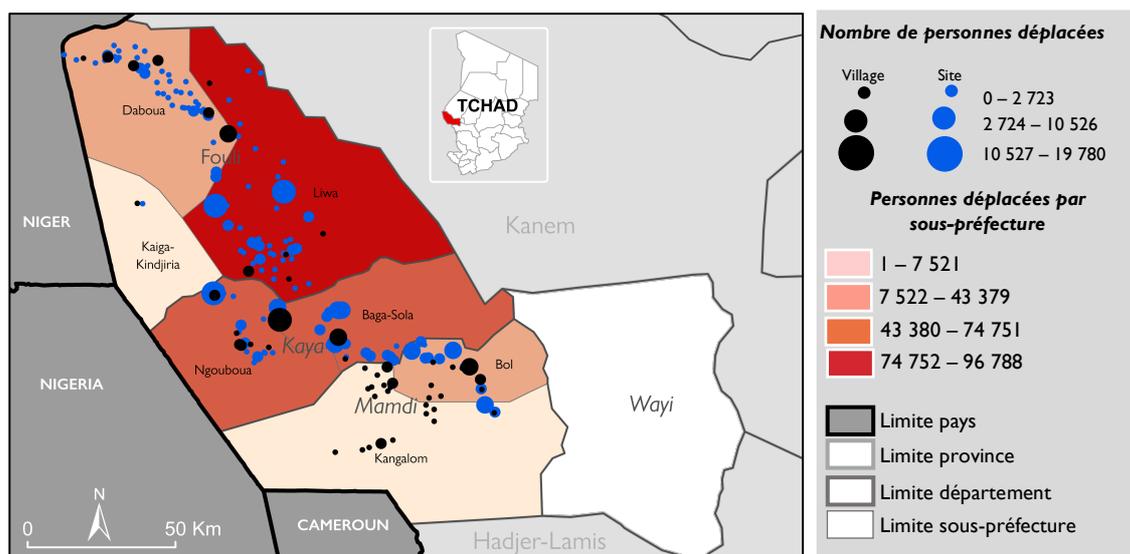
Les données démographiques ont été collectées auprès d'un échantillon de 1 308 ménages déplacés (dont 1 135 ménages PDI, 113 ménages de retournés anciennes PDI et 60 ménages retournés venus de l'étranger). Ces ménages étaient constitués de 8 394 individus. Les données indiquent que les femmes représentent un peu plus de la moitié des personnes déplacées (53%). Par ailleurs, 60 pour cent des personnes déplacées sont des enfants. Il est à noter que les personnes de plus de 60 ans représentent 9 pour cent des personnes déplacées.

Graphique 3 : Répartition démographique de la population déplacée par âge et sexe



Localisation des personnes déplacées

Carte 1 : Populations déplacées par sous-préfecture



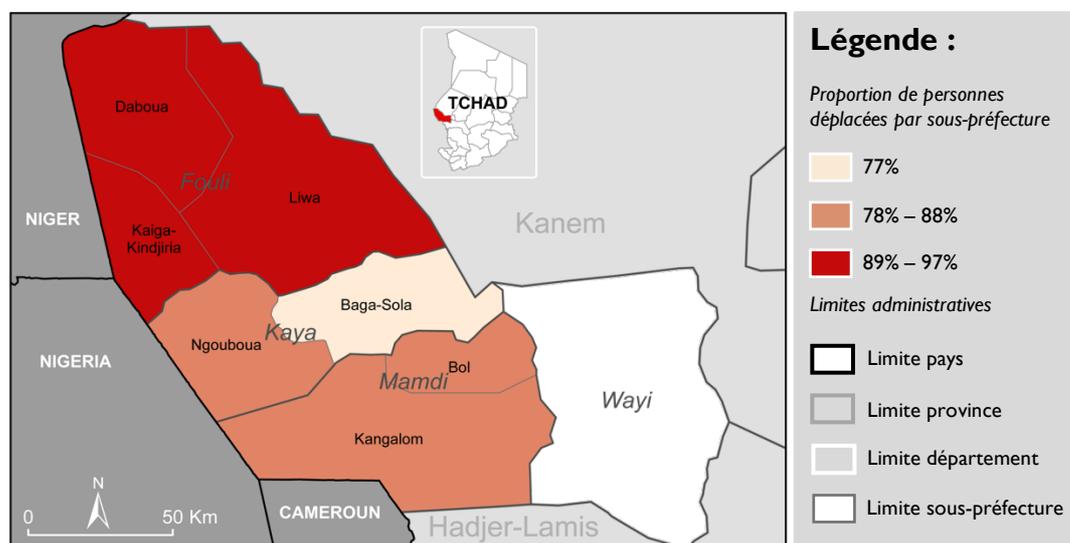
Durant ce round, comme au round précédent, la plus grande partie des personnes déplacées (43%) ont été identifiées dans le département de Fouli. La sous-préfecture de Liwa, dans le département de Fouli, est celle qui accueille le plus grand nombre de personnes déplacées (28% des personnes déplacées dans la province du Lac ; contre 26% au round 12). Cette légère augmentation du nombre des personnes déplacées dans cette sous-préfecture peut notamment s'expliquer par le fait que pour une partie importante des mouvements soudains observés par l'outil de suivi des urgences dans la province du Lac entre août et début septembre 2020 (soit la période entre le round précédent et celui-ci), les personnes déplacées se sont réfugiées dans la sous-préfecture de Liwa, en provenance de Ngouboua et de Kaiga-Kindjiria notamment⁷.

Tableau 1 : Répartition des personnes déplacées par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# PDI	# retournés anciennes PDI	# retournés venus de l'étranger	# total de personnes déplacées	% personnes déplacées
Fouli	Daboua	54	31 213	7 900	4 516	43 629	11%
	Kaiga-Kindjiria	7	14 868	280	101	15 249	4%
	Liwa	61	101 879	400	8 458	110 737	28%
Total Fouli		122	147 960	8 580	13 075	169 615	43%
Kaya	Baga Sola	18	49 214	159	14 024	63 397	16%
	Ngouboua	29	76 728	3 065	1 085	80 878	21%
Total Kaya		47	125 942	3 224	15 109	144 275	37%
Mamdi	Bol	28	51 509	6 458	1 766	59 733	15%
	Kangalam	21	10 713	8 675	472	19 860	5%
Total Mamdi		49	62 222	15 133	2 238	79 593	20%
Total		218	336 124	26 937	30 422	393 483	100%

Proportion de personnes déplacées dans la province du Lac

Carte 2 : Pourcentage des populations déplacées sur les populations totales, par sous-préfecture



Pendant les opérations de collecte, les données sur les individus composant les communautés hôtes sont également collectées auprès des informateurs clés. Dans le cadre de ce rapport, les populations hôtes sont définies comme les personnes qui ne se sont jamais déplacées et qui vivent dans des communautés ayant accueilli des personnes déplacées. Bien que ces données, fournies par les informateurs clés, soient estimatives et ne se fondent pas sur un recensement, elles permettent de connaître les principales tendances relatives à la proportion des personnes déplacées dans la province du Lac.

⁷ Voir les rapports de Suivi des urgences [69](#), [70](#), [72](#) et [73](#)

Tableau 2 : Proportion de personnes déplacées par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# personnes déplacées	# membres des communautés hôtes	Populations totales	% personnes déplacées
Fouli	Daboua	54	43 629	5 298	48 927	89%
	Kaiga-Kindjiria	7	15 249	980	16 229	94%
	Liwa	61	110 737	3 187	113 924	97%
Total Fouli		122	169 615	9 465	179 080	95%
Kaya	Baga Sola	18	63 397	19 184	82 581	77%
	Ngouboua	29	80 878	10 573	91 451	88%
Total Kaya		47	144 275	29 757	174 032	83%
Mamdi	Bol	28	59 733	13 985	73 718	81%
	Kangalam	21	19 860	2 790	22 650	88%
Total Mamdi		49	79 593	16 775	96 368	83%
Total		218	393 483	55 997	449 480	88%

Les résultats indiquent que la majorité (88%) de la population de la province du Lac (dans les départements de Fouli, Kaya et Mamdi⁸) est constituée de personnes déplacées. **En d'autres termes, cela signifie que – comme au précédent round – 88 pour cent de la population vivant actuellement de ces trois départements ont déjà subi au moins un déplacement.** Il est à noter que les personnes déplacées sont plus nombreuses que les personnes des communautés hôtes dans l'ensemble des sous-préfectures évaluées.

Certaines sous-préfectures n'accueillent pas un très grand nombre de personnes déplacées, mais les proportions des personnes déplacées sur leurs populations totales y sont très élevées. La sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria par exemple, accueille uniquement 4 pour cent des populations déplacées de la province, mais celles-ci représentent 94 pour cent des personnes qui se trouvent dans cette sous-préfecture. La même configuration se retrouve pour la sous-préfecture de Kangalam qui accueille 5 pour cent des populations déplacées de la province, mais dans laquelle ces dernières représentent 88 pour cent de la population de la sous-préfecture.

Caractéristiques des sites et abris

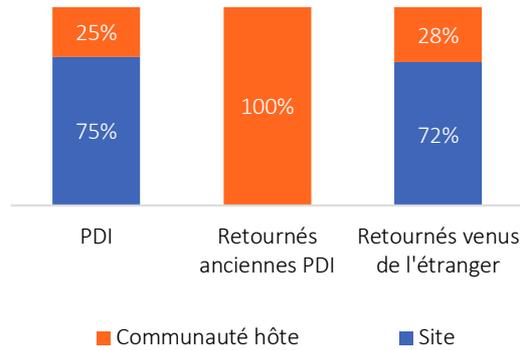
Contrairement aux autres pays de la sous-région affectés par la crise du bassin du Lac Tchad, les populations déplacées du Tchad résident en grande majorité dans des sites⁹, tandis que seule une minorité réside au sein de villages d'accueil. En effet, 70 pour cent de la population mobile identifiée vivent dans des sites, tandis que 30 pour cent vivent dans des communautés d'accueil. Cela peut notamment s'expliquer par la concentration de l'assistance humanitaire sur les sites plutôt que dans les communautés d'accueil.

Bien que la grande majorité des personnes déplacées résident dans des sites, cette proportion varie selon les catégories de déplacement. Les PDI et les retournés venus de l'étranger sont principalement installés dans des sites (75% et 72%, respectivement). En effet, les PDI ont tendance à se regrouper en dehors des communautés hôtes pour former un site afin de garder leur chefferie traditionnelle, tandis que les retournés venus de l'étranger, qui vivaient au Niger et au Nigeria depuis plusieurs années, voire des générations, sont amenés à s'installer dans des sites, car ils ont perdu leur ancrage au Tchad. À l'inverse, les retournés anciennes PDI vivent dans des communautés hôtes, ce qui peut s'expliquer par le fait que ces personnes retournent dans leurs villages d'origine.

⁸ La province du Lac contient un quatrième département (Wayi), mais celui-ci n'est pas inclus dans les évaluations DTM car il n'accueille pas de populations déplacées.

⁹ Ces sites sont des camps de fortune, qui peuvent être situés sur un terrain public, privé, ou communal, dans lesquels les personnes déplacées s'installent, généralement à la suite de négociations avec les propriétaires, les autorités ou la population locale.

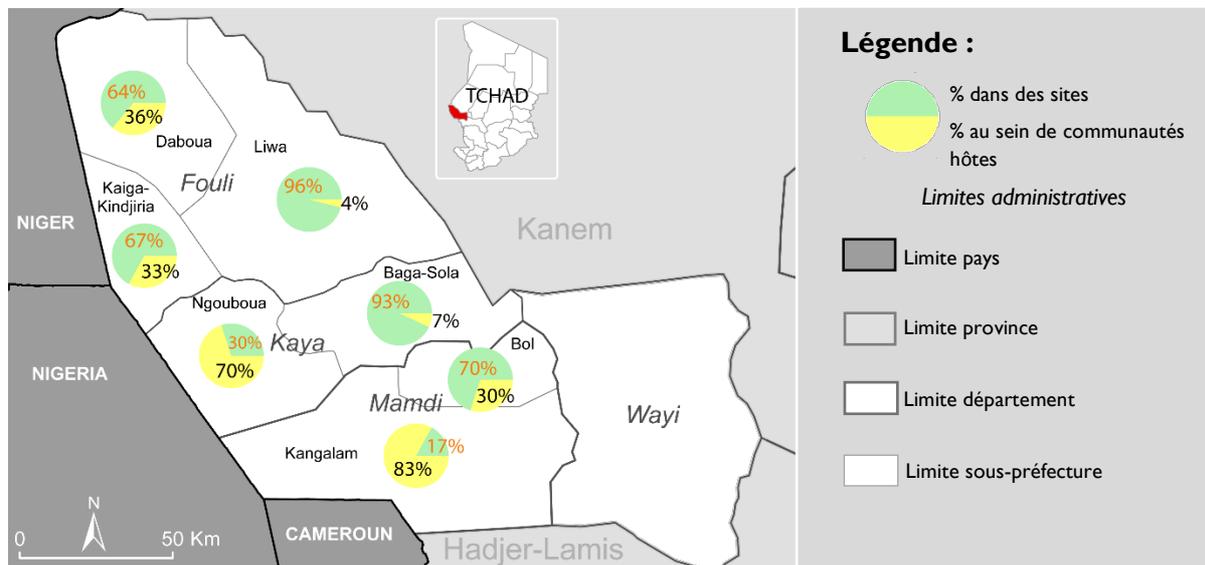
Graphiques 4 : Type de lieu de déplacement par catégorie de population déplacée mobile



La désagrégation des données par sous-préfecture indique que les sous-préfectures de Liwa (96%) et de Baga Sola (93%) sont celles où la proportion de personnes déplacées résidant dans des sites est la plus importante. Les sous-préfectures de Kangalam et de Ngouboua sont les seules où la majorité des personnes déplacées (respectivement 83% et 70%) vivent au sein de communautés d'accueil.

En termes d'abris, la quasi-totalité (98%) des ménages déplacés vivent dans des abris en paille ou en tôle qui sont les abris habituels dans la province.

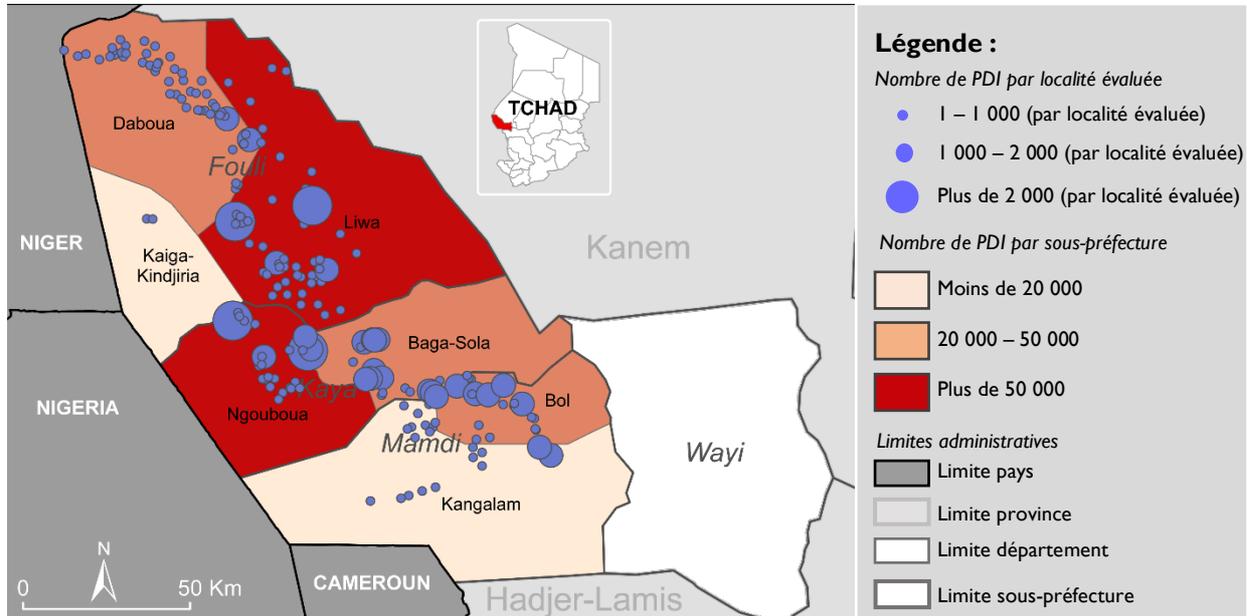
Carte 3 : Proportions de personnes déplacées au sein des sous-préfectures, par lieu d'accueil



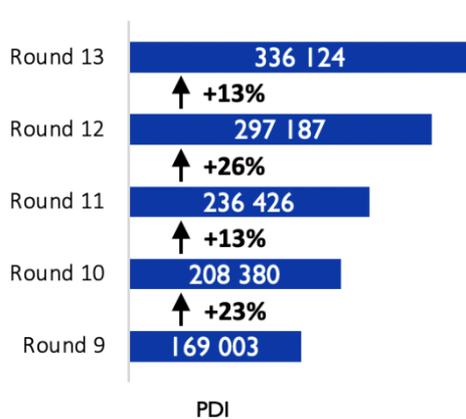
PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES (PDI)

Effectifs de populations

Carte 4 : Populations Déplacées Internes dans la province du Lac



Graphique 5 : Évolution du nombre de PDI du round 9 au round 13



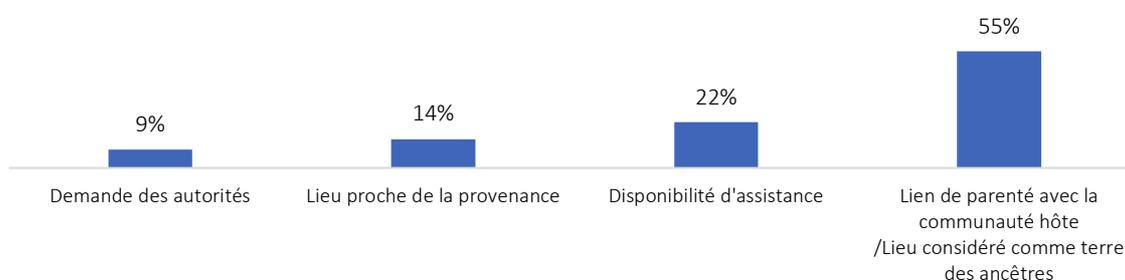
Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce treizième round accueillent un total de **336 124 PDI** (74 742 ménages), tandis que ce nombre était estimé à **297 187 PDI** (66 985 ménages) lors du round précédent ; ceci représente une **hausse de 13 pour cent**. Celle-ci est due à la **détérioration des conditions sécuritaires** dans la province du Lac, ayant contraint de nombreuses personnes à se déplacer, de manière préventive ou à la suite d'attaques armées. Depuis le début de l'année 2019, les attaques armées perpétrées par des groupes extrémistes dans la province du Lac se sont intensifiées, causant des déplacements de populations de plus en plus importants. C'est ainsi que depuis le round 9 (août – septembre 2019), le nombre de PDI a crû à chacun des rounds (de 23% entre les rounds 9 et 10, de 13% entre les rounds 10 et 11, de 26% entre les rounds 11 et 12 et de 13% entre les rounds 12 et 13). Le département de Fouli reste celui qui accueille la plus grande partie des PDI de la province du Lac (44% ; 41% au round 12).

et 11, de 26% entre les rounds 11 et 12 et de 13% entre les rounds 12 et 13). Le département de Fouli reste celui qui accueille la plus grande partie des PDI de la province du Lac (44% ; 41% au round 12).

Tableau 3 : Population déplacée interne par département et par sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# PDI	% PDI
Fouli	Daboua	54	31 213	10%
	Kaiga-Kindjiria	7	14 868	4%
	Liwa	61	101 879	30%
Total Fouli		122	147 960	44%
Kaya	Baga Sola	18	49 214	15%
	Ngouboua	29	76 728	23%
Total Kaya		47	125 942	37%
Mamdi	Bol	28	51 509	15%
	Kangalam	21	10 713	4%
Total Mamdi		49	62 222	19%
Total		218	336 124	100%

Graphique 6 : Raison du choix de lieu d'accueil par les PDI



La majorité des PDI (55%) ont choisi de se réfugier dans leurs lieux d'accueil actuels en raison de leurs liens de parenté avec la communauté hôte, ou compte tenu des liens ancestraux entretenus avec ces terres. Par ailleurs, 22 pour cent des PDI ont choisi leur lieu d'accueil afin d'avoir accès à l'assistance humanitaire, et 14 pour cent se sont réfugiés dans le lieu le plus proche de leur lieu de provenance. Enfin, dans 9 pour cent des cas, le lieu a été choisi sur demande des autorités.

Périodes de déplacement

La présente section porte sur les périodes de déplacement des PDI toujours déplacées à ce jour, sans tenir compte des personnes qui étaient déplacées mais qui sont depuis rentrées chez elles. En outre, il s'agit uniquement des périodes de premier déplacement des PDI toujours déplacées à ce jour, leurs déplacements ultérieurs n'étant pas représentés.

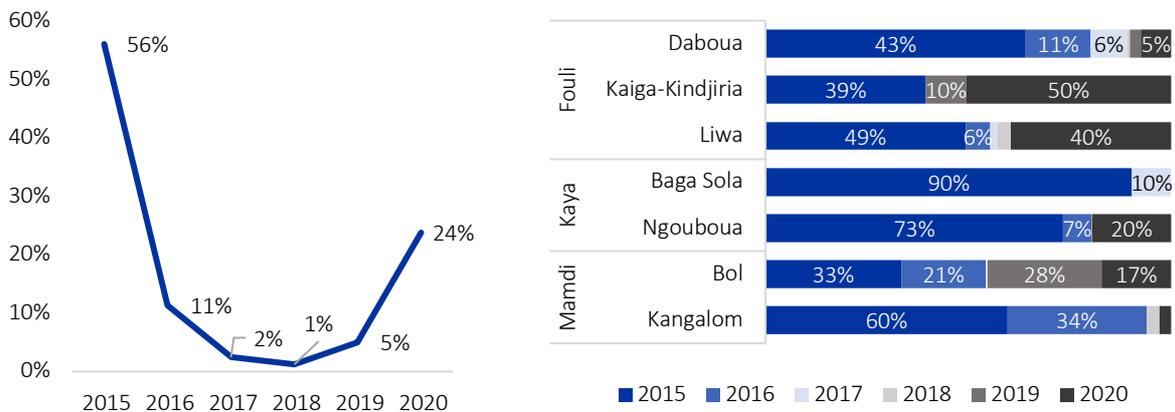
De ce fait, cette section ne présente ni l'évolution globale ni le nombre cumulatif des déplacements pour une année donnée, mais rend compte des périodes marquant le début du déplacement des personnes actuellement déplacées.

Les résultats indiquent que plus de la moitié (56%) des PDI se trouvant dans les zones évaluées ont été déplacées en 2015. Le pic de déplacements observé en 2015 est le résultat de la multiplication des attaques armées commises par des groupes extrémistes dans la région, et en particulier dans les îles du lac Tchad, dans la zone frontalière du Nigeria et du Niger. À la suite de ces attaques, les résidents ont été contraints de quitter ces îles pour gagner la terre ferme en quête de meilleures conditions de sécurité.

Tandis que la tendance de déplacement des PDI a baissé entre 2016 et 2018, période durant laquelle la province du Lac a connu une accalmie, la proportion de PDI déplacées en 2019 (5%) a augmenté par rapport à 2018 (1%), en raison de la recrudescence des attaques armées. La situation a continué à se dégrader en 2020, avec 24 pour cent des PDI qui se sont déplacées pour la première fois durant cette année. L'attaque de la localité de Boma

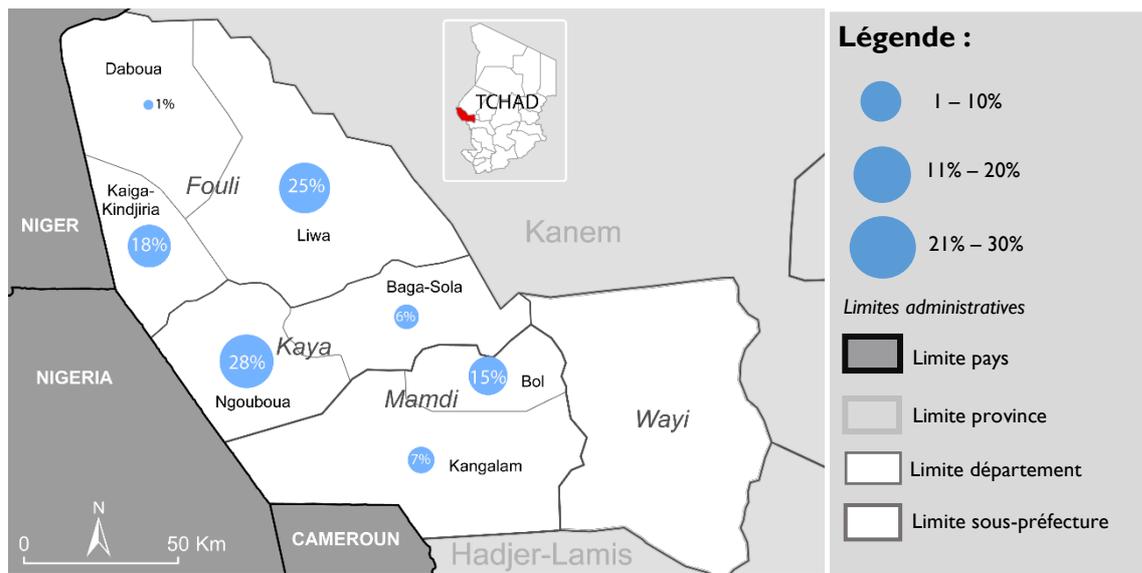
dans la sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria (département de Fouli) survenue le 23 mars 2020 a été parmi les attaques de grande envergure dans la province du Lac. Celle-ci a poussé les autorités à instaurer un état d'urgence dans les départements de Fouli et de Kaya, et à déclarer ces départements comme « zones de guerre »¹⁰. Ceci a entraîné le déplacement de milliers de personnes quittant les zones insulaires de la sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria pour se réfugier vers la terre ferme dans cette même sous-préfecture ou dans celle de Liwa. Ainsi, les personnes déplacées en 2020 représentent une proportion particulièrement importante au sein des sous-préfectures de Kaiga-Kindjiria et de Liwa : respectivement 50 et 40 pour cent des PDI accueillies dans ces sous-préfectures se sont déplacées en 2020. Par ailleurs, les inondations, qui ont affecté la province du Lac entre août et septembre 2020, ont aussi entraîné de nombreux déplacements de populations. Même si ces inondations constituent le motif du premier déplacement de seulement 1 pour cent des PDI identifiées durant ce round (voir la section « Motifs de déplacement des PDI »), elles ont poussé de nombreuses autres personnes qui étaient déjà déplacées à changer de lieu de déplacement.

Graphique 7 : Périodes de déplacement des PDI Graphique 8 : Périodes de déplacement des PDI par sous-préfecture



Provenances des PDI

Carte 5 : Pourcentage de PDI par sous-préfecture de départ



¹⁰ Pour plus d'informations, consulter ce [lien](#)

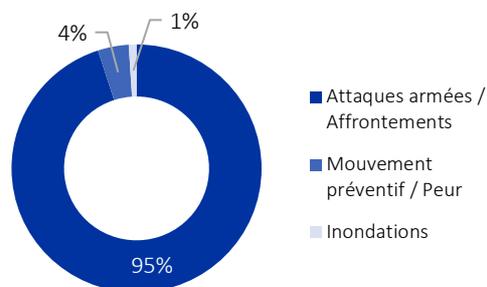
Toutes les PDI résidaient dans la province du Lac avant leur déplacement. Ngouboua (28%), Liwa (25%) et Kaiga-Kindjiria (19%) constituent les principales sous-préfectures d'origine des PDI. Les données indiquent que la plupart des mouvements des PDI ont été effectués à l'intérieur des sous-préfectures (78%). Cette tendance est notamment observée dans les sous-préfectures de Kaiga-Kindjiria, Ngouboua, Bol et Kangelam, où la totalité des PDI qui y sont réfugiées sont venues des mêmes sous-préfectures. Ces sous-préfectures étant celles où sont situées les zones insulaires, ceci indique que les résidents des zones situées sur la terre ferme ne se réfugient pas vers les zones insulaires. L'historique d'insécurité dans ces zones depuis le début de la crise pourrait en être la raison la plus probable. Par ailleurs, 15 pour cent des PDI sont accueillies par d'autres sous-préfectures de leur département. Ainsi, au total, 93 pour cent des PDI n'ont pas quitté leur département d'origine lors de leur déplacement.

Tableau 4 : Sous-préfectures de provenance des PDI, par sous-préfecture d'accueil

Localisation des PDI		Provenance des PDI							Total
Département	Sous-préfecture	Baga Sola	Bol	Daboua	Kaiga-Kindjiria	Kangalam	Liwa	Ngouboua	
Fouli	Daboua	0%	0%	9%	88%	0%	0%	3%	100%
	Kaiga-Kindjiria	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
	Liwa	0%	0%	0%	11%	0%	82%	7%	100%
Kaya	Baga Sola	42%	0%	0%	11%	26%	0%	21%	100%
	Ngouboua	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%
Mamdi	Bol	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%
	Kangalam	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	100%

Motifs de déplacement des PDI

Graphique 9 : Raisons de déplacement des PDI



Graphique 10 : Raisons de déplacement des PDI par sous-préfecture de provenance

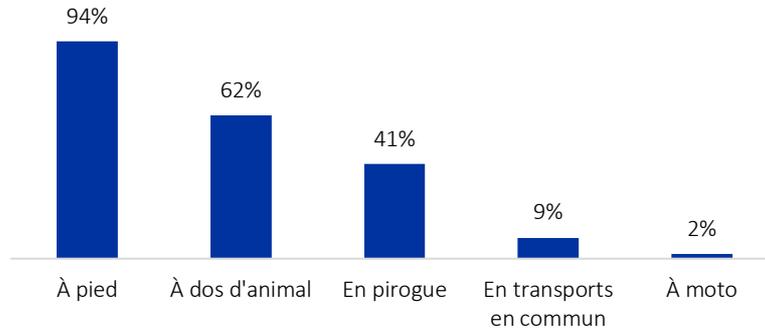


La grande majorité des PDI (95%) ont été déplacées à cause d'attaques armées et 4 pour cent se sont déplacées de manière préventive (les personnes s'étant déplacées après avoir reçu des menaces d'attaques ou après une attaque ciblant un village voisin). Par ailleurs, 1 pour cent des PDI ont été déplacées à la suite d'inondations causées par de fortes pluies dans la province du Lac en septembre et en octobre 2020. Il est à préciser qu'il s'agit uniquement ici des raisons correspondant au premier déplacement des PDI. Les raisons des déplacements ultérieurs ne sont pas prises en compte. En effet, ces déplacements sont souvent observés dans la province du Lac. Ainsi, une localité peut être un lieu d'accueil à un moment et devenir un lieu de provenance secondaire à un autre moment. Les raisons de déplacements secondaires sont souvent liées aux attaques ou aux menaces d'attaques dans un lieu d'accueil, ou bien à la recherche d'assistance humanitaire. Au cours de l'année 2020, les inondations ont aussi constitué une raison majeure de déplacement secondaire.

La totalité des PDI venues de la sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria et la vaste majorité de celles venues de Ngouboua, Liwa et Baga Sola ont fui à la suite d'attaques armées ou d'affrontements. Il est à mentionner que 12 pour cent des PDI issues de la sous-préfecture de Bol et 11 pour cent de celles issues de Kangalam ont quitté leur résidence de manière préventive.

Moyens de déplacement des PDI

Graphique 11 : Moyens de déplacement des PDI

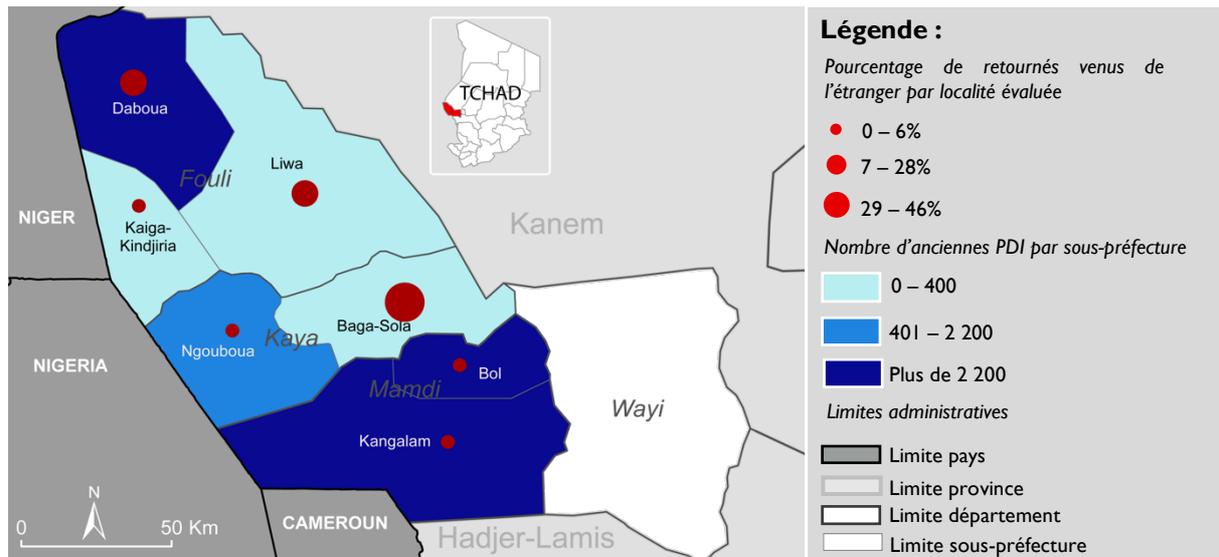


Les informateurs clés ont indiqué que de nombreuses PDI se sont déplacées à pied (94%), à dos d'animal (62%) et en pirogue (41%). Il est à préciser que plusieurs moyens de déplacement sont souvent utilisés par un groupe de PDI lors d'un seul mouvement. Par exemple, les personnes en provenance des îles du lac Tchad utilisent les pirogues pour gagner la terre ferme, pour ensuite rejoindre les villages ou les sites d'accueil à pied ou à dos d'animal.

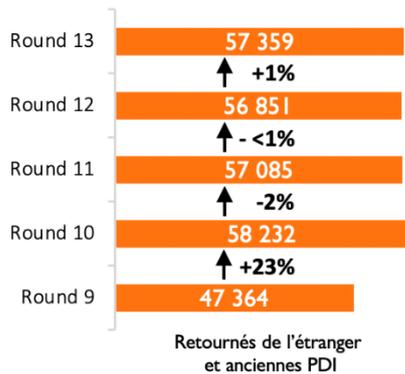
RETOURNÉS

Effectifs de population

Carte 6 : Retournés dans la province du Lac



Graphique 12 : Évolution du nombre de retournés du round 9 au round 13



Les zones évaluées dans la province du Lac lors de ce treizième round accueillent un total de **57 359 retournés** (11 585 ménages, dont 6 057 ménages de retournés venus de l'étranger de 30 422 individus – soit 53% des retournés ; et 5 528 ménages de retournés anciennes PDI de 26 937 individus – soit 47% du total), tandis que ce nombre était estimé à **56 851** (11 696 ménages, dont 5 990 ménages de retournés venus de l'étranger de 30 461 individus et 5 706 ménages de retournés anciennes PDI de 26 390 individus) lors du round précédent. Ceci représente une légère augmentation de 1 pour cent.

Les résultats des évaluations successives indiquent que le nombre de retournés est resté relativement stable depuis le round 10 de la DTM. Ceci peut, d'une part, s'expliquer par le fait que les zones de retour ne sont plus affectées par les attaques armées depuis quelques années. Ces zones sont, pour la plupart, situées sur la terre ferme. Parmi celles qui se trouvent dans les zones insulaires, seuls les villages caractérisés par une forte présence des forces armées accueillent des retournés. Ainsi, la grande majorité des personnes retournées ne se déplacent pas à nouveau et même si certaines d'entre elles effectuent des déplacements pendulaires (dans le cas des retournés anciennes PDI) entre leurs résidences et certains sites pour bénéficier de l'assistance humanitaire (n'ayant pas encore accès à des solutions durables), elles restent établies dans leurs localités d'origine. D'autre part, la majorité des PDI n'ont pas l'intention de retourner dans leurs localités d'origine¹¹, celles-ci étant pour la plupart situées dans les zones insulaires qui sont toujours ciblées par des attaques armées. Globalement, les zones qui accueillent les retournés, grâce à leur relative stabilité sécuritaire, sont aussi celles vers lesquelles les PDI se dirigent. La situation sécuritaire constitue donc la raison principale conduisant les PDI à ne pas vouloir retourner dans leurs localités d'origine. La disponibilité de l'assistance humanitaire est également, dans une moindre mesure, un facteur explicatif, car elle est en grande partie concentrée dans les sites accueillant les PDI.

De manière générale, la répartition des populations retournées dans la province du Lac est restée similaire à celle du round 12. Le département de Foulï reste celui qui accueille la plus grande proportion des retournés venus de l'étranger (43%). Dans ce département, les sous-préfectures de Daboua et Liwa accueillent respectivement 15 et 28 pour cent de ces retournés. Cependant, il est à mentionner que Baga Sola, dans le département de Kaya, est la sous-préfecture accueillant le plus grand nombre de retournés venus de l'étranger (25% du total de la province).

Les données mettent également en lumière des **différences dans la distribution des retournés anciennes PDI et des retournés venus de l'étranger au sein des sous-préfectures évaluées**. Les retournés venus de l'étranger, ayant vécu pendant des décennies dans les pays voisins, n'ont plus d'attache solide avec le Tchad. Lors de leur arrivée, ce sont les autorités qui leur ont en grande partie fourni des lieux d'accueil, dans les zones où les conditions sécuritaires le permettaient. Ainsi, Baga Sola, Liwa et Daboua accueillent près de 90 pour cent des retournés venus de l'étranger (respectivement 46%, 28% et 15%), étant situées sur la terre ferme, où les attaques armées ne sont pas fréquentes.

Les retournés anciennes PDI sont à quant à eux localisés dans les zones qui étaient affectées par les attaques armées au début de la crise au Tchad et ont ensuite connu une relative accalmie. Ainsi, les sous-préfectures de Kangalam et de Bol, constituées en grande partie de zones insulaires, accueillent un peu plus de la moitié des retournés anciennes PDI (respectivement 32% et 24%). Les retournés dans ces zones sont ainsi regroupés dans des villages où les forces armées sont présentes. La diminution de cette présence les conduirait donc à se déplacer à nouveau. En outre, il est à souligner que certaines PDI originaires des zones insulaires effectuent souvent des mouvements pendulaires entre leurs lieux d'accueil sur la terre ferme et leurs localités d'origine, pour effectuer des activités de pêche et d'agriculture, qui constituaient le socle de l'économie de la province

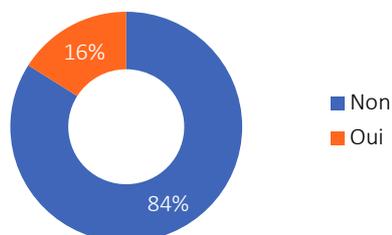
¹¹ Des informations plus détaillées sur les intentions de retour dans la province du Lac sont disponibles dans ce [rapport DTM](#)

depuis des années mais ont été très durement affectées par la crise. Pendant ces mouvements pendulaires, ces personnes sont exposées à des risques d'assassinat, d'enlèvement et d'autres violations des droits humains. Plusieurs personnes ont subi ces types de violations lorsqu'elles se dirigeaient vers leurs localités d'origine dans ces zones insulaires.

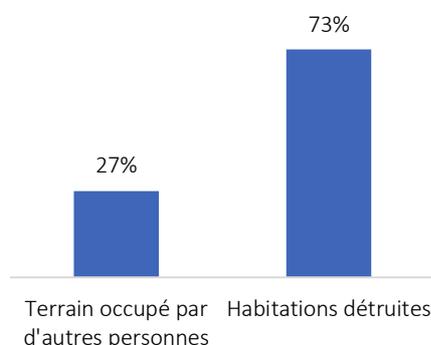
Tableau 5 : Retournés par département et sous-préfecture

Département	Sous-préfecture	# lieux évalués	# retournés venus de l'étranger	% retournés venus de l'étranger	# retournés anciennes PDI	% retournés anciennes PDI
Fouli	Daboua	54	4 516	15%	7 900	29%
	Kaiga-Kindjiria	7	101	<1%	280	1%
	Liwa	61	8 458	28%	400	2%
Total Fouli		122	13 075	43%	8 580	31%
Kaya	Baga Sola	18	14 024	46%	159	1%
	Ngouboua	29	1 085	4%	3 065	11%
Total Kaya		47	15 109	50%	3 224	12%
Mamdi	Bol	28	1 766	6%	6 458	24%
	Kangalam	21	472	1%	8 675	32%
Total Mamdi		49	2 238	7%	15 133	56%
Total		218	30 422	100%	26 937	100%

Graphique 13 : Proportion des retournés anciennes PDI rentrés dans leur logement antérieur au déplacement



Graphique 14 : Raison de non-retour dans les logements antérieurs au déplacement



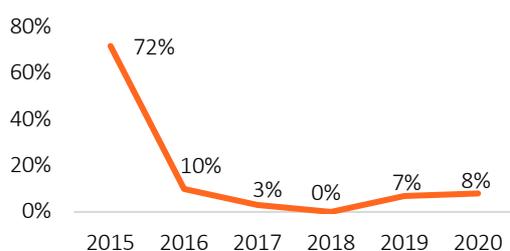
Si la plupart des retournés anciennes PDI sont rentrés dans leurs lieux de résidence habituels, leur situation ne peut pour autant pas être qualifiée de solution durable : leur situation humanitaire reste analogue à celles des PDI. Par exemple, la majorité des retournés anciennes PDI (84%) ne sont pas rentrés dans les logements qu'ils occupaient avant le déplacement, car pour la plupart d'entre eux (73%), ceux-ci étaient détruits, tandis que dans 27 pour cent des cas, d'autres personnes occupaient leurs terrains. La majorité des retournés sont ainsi obligés de construire des abris de fortune dans leur propre localité.

Périodes de retour

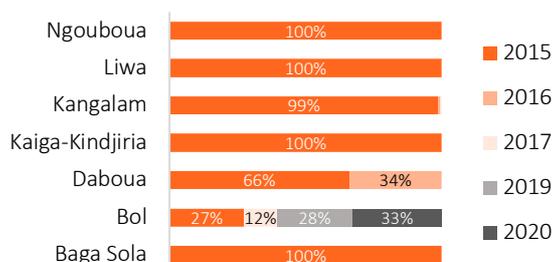
La présente section porte sur les périodes de retour des individus qui sont toujours des retournés à ce jour, sans tenir compte des personnes qui étaient retournées mais qui sont depuis déplacées à nouveau. De ce fait, elle ne présente ni l'évolution globale, ni le nombre cumulatif des retours pour une année donnée, mais rend compte des périodes marquant le début du retour des personnes retournées actuellement.

Retournés anciennes PDI

Graphique 15 : Périodes de retour des anciennes PDI



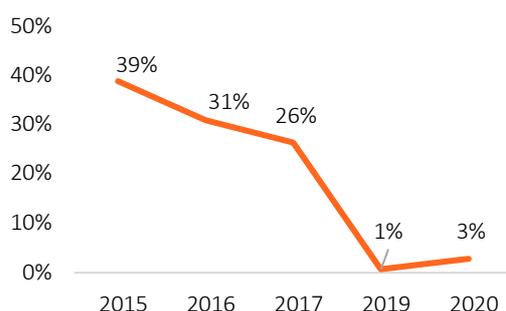
Graphique 16 : Périodes de retour des anciennes PDI, par sous-préfecture



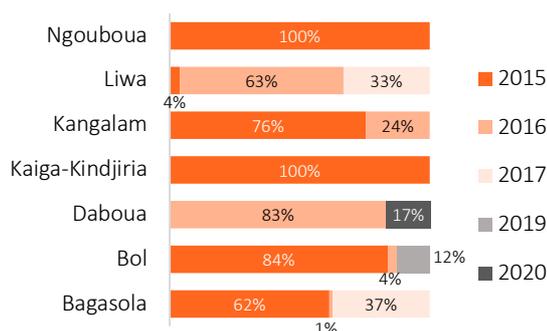
L'année 2015 est celle pendant laquelle le plus grand nombre de retours d'anciennes PDI a eu lieu, avec respectivement 72 pour cent du total des retours identifiés durant ces périodes. En effet, cette année a été marquée par un très grand nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés dans la province du Lac. Comme indiqué ci-dessus, les PDI ne prennent généralement pas refuge dans des endroits très éloignés de leurs lieux de provenance. Ainsi, les personnes rentraient dans leurs localités d'origine dès qu'une relative accalmie y était observée, d'autant plus que la crise était encore à ses débuts. Au fil du temps, la situation sécuritaire étant généralement restée précaire au sein de nombreuses localités d'origine des PDI, et ces dernières s'adaptant de plus en plus à leurs lieux de déplacement, le nombre de retours d'anciennes PDI a connu une baisse continue.

Retournés venus de l'étranger

Graphique 17 : Périodes de retour des retournés venus de l'étranger



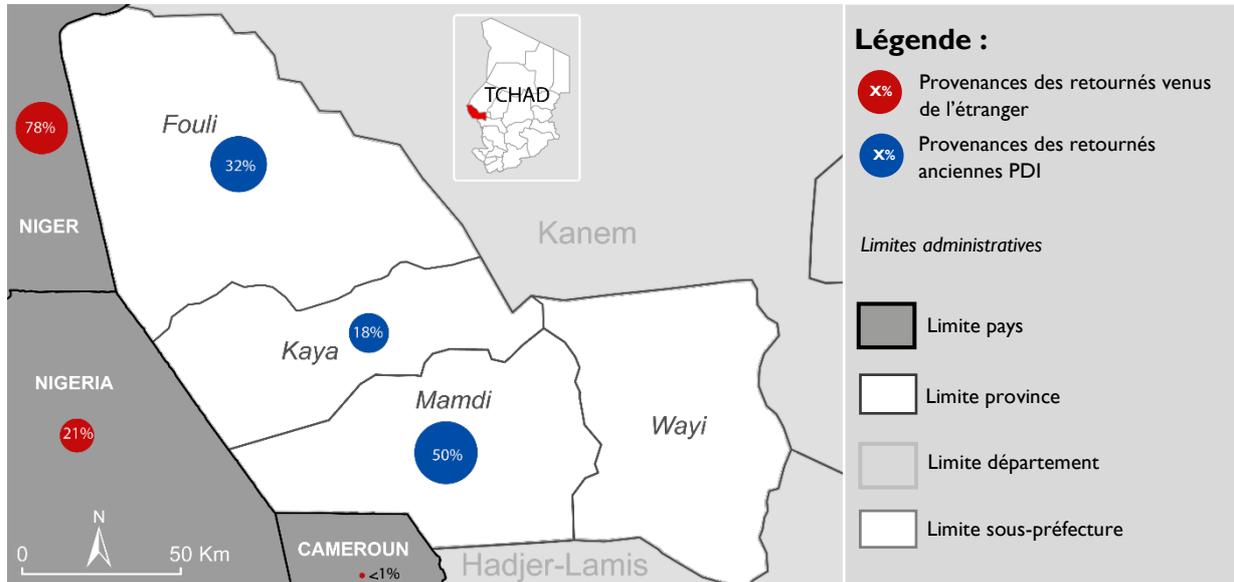
Graphique 18 : Périodes de retour des retournés venus de l'étranger, par sous-préfecture



Une grande partie des retournés de l'étranger ont effectué leur retour en 2015 et en 2016 (respectivement 39% et 31%). Les attaques armées s'étaient aussi exacerbées durant ces années au Niger et Nigeria, poussant ces personnes, qui y vivaient depuis des décennies, à se réfugier vers le Tchad. Une légère augmentation du nombre de retournés venus de l'étranger a également été observée en 2020 dans la sous-préfecture de Daboua, frontalière du Niger, suite à l'arrivée de retournés venus de ce pays en raison de l'insécurité croissante dans leurs localités de provenance.

Provenances des retournés

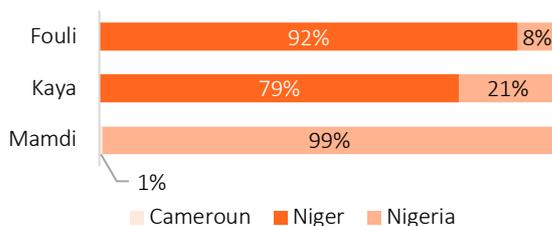
Carte 7 : Provenances des retournés



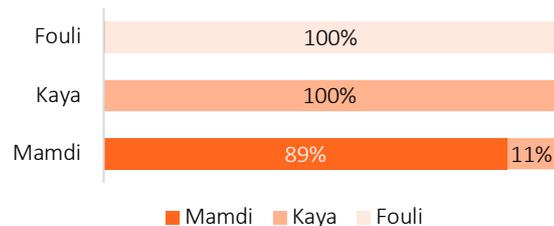
Parmi les retournés venus de l'étranger, la majorité (78%) proviennent du Niger, 21 pour cent viennent du Nigeria et moins de 1 pour cent sont issus du Cameroun. La totalité des retournés issus du Cameroun résident dans le département de Mamdi, qui est frontalier de ce pays. Il est à souligner que les retournés en provenance des pays voisins du Tchad sont pour la plupart des Tchadiens qui y vivaient depuis plusieurs années, voire des générations. Le Tchad n'est pas leur pays de résidence habituel, et ils sont donc dans des situations analogues à celles des PDI. C'est ainsi que la majorité de ces retournés venus de l'étranger (72%), ayant perdu leur ancrage au Tchad, sont accueillis dans des sites, contrairement aux retournés anciennes PDI qui sont installés au sein de leurs villages d'origine.

En ce qui concerne les retournés anciennes PDI, les résultats montrent que la moitié (50%) d'entre eux proviennent du département de Mamdi, 32 pour cent de Fouli et 18 pour cent de Kaya. La totalité de ceux qui résident dans les départements de Kaya et Fouli proviennent des mêmes départements, tandis que 11 pour cent de ceux qui se trouvent à Mamdi proviennent du département de Kaya. Le département de Mamdi étant constitué en grande partie des zones insulaires, certaines PDI en provenance de celui-ci se refugiaient vers la terre ferme dans le département voisin de Kaya avant de retourner chez eux.

Graphique 19 : Pays de provenance des retournés venus de l'étranger par département d'accueil



Graphique 20 : Provenances des retournés anciennes PDI par département d'accueil

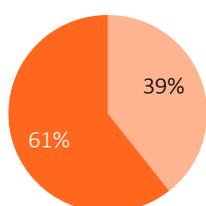


Raisons de retour

La majorité des anciennes PDI (61%) sont rentrées dans leurs localités car elles sont à la recherche de meilleures conditions de vie, et 39 pour cent suite à l'amélioration des conditions sécuritaires dans le lieu de retour. La plupart des retournés venus de l'étranger (66%) sont quant à eux arrivés dans leur localité actuelle à la suite d'attaques armées ou des affrontements dans leurs pays de provenance. Il est à souligner que 21 pour cent des anciennes PDI et 6 pour cent des retournés de l'étranger ont effectué un mouvement préventif par peur d'attaques armées. Ainsi, de manière générale, l'insécurité génère simultanément le déplacement des PDI ainsi que des mouvements de retour.

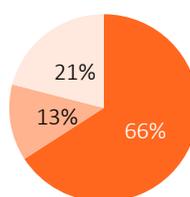
En fin d'année 2019, la DTM a mis en œuvre un outil appelé « indice de stabilité » dans les localités de retour. Cet outil, dont l'objectif est d'identifier des poches de stabilité où les activités en faveur de solutions durables ou de transition vers ces dernières peuvent être menées, a ressorti que les localités accueillant les retournés sont globalement stables (avec un score de stabilité de 87%). Ce score a été trouvé en prenant en compte les indicateurs mesurant l'accès aux moyens de subsistance et aux services de base dans les localités accueillant des retournés, ainsi que la perception de la cohésion sociale dans ces localités et le sentiment de sécurité¹².

Graphique 21 : Raisons de retour des anciennes PDI



- Amélioration des conditions de sécurité
- Recherche de meilleures conditions de vie

Graphique 22 : Raisons de retour des retournés de l'étranger

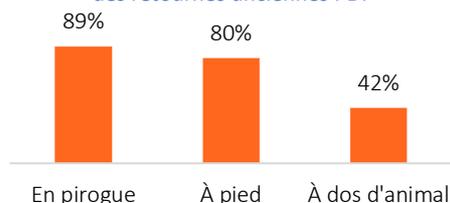


- Attaques armées / Affrontements
- Recherche de meilleures conditions de vie
- Mouvement préventif / Peur

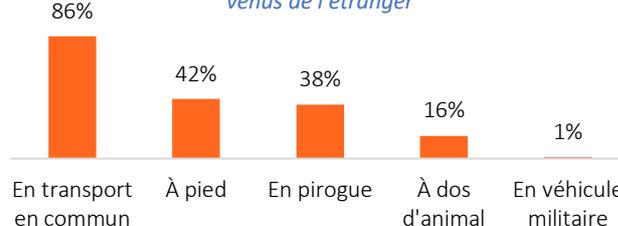
Moyens de déplacement des retournés

Les informateurs clés ont indiqué que de nombreux retournés se sont déplacés à pied (80% des anciennes PDI et 42% des retournés venus de l'étranger) et en pirogue (89% des anciennes PDI et 38% des retournés venus de l'étranger). Cependant, des différences existent entre les anciennes PDI et les retournés venus de l'étranger. Par exemple, la plupart des seconds (86%) ont emprunté les transports en commun, tandis que ce n'était le cas d'aucune ancienne PDI. Par ailleurs, les retournés anciennes PDI tendent davantage à se déplacer à dos d'animal (42%, contre 16% des retournés venus de l'étranger). Ceci peut s'expliquer par le fait que les retournés venus de l'étranger parcourent de plus longues distances en provenance du Niger ou du Nigeria.

Graphique 23: Moyens de déplacement des retournés anciennes PDI



Graphique 24: Moyens de déplacement des retournés venus de l'étranger

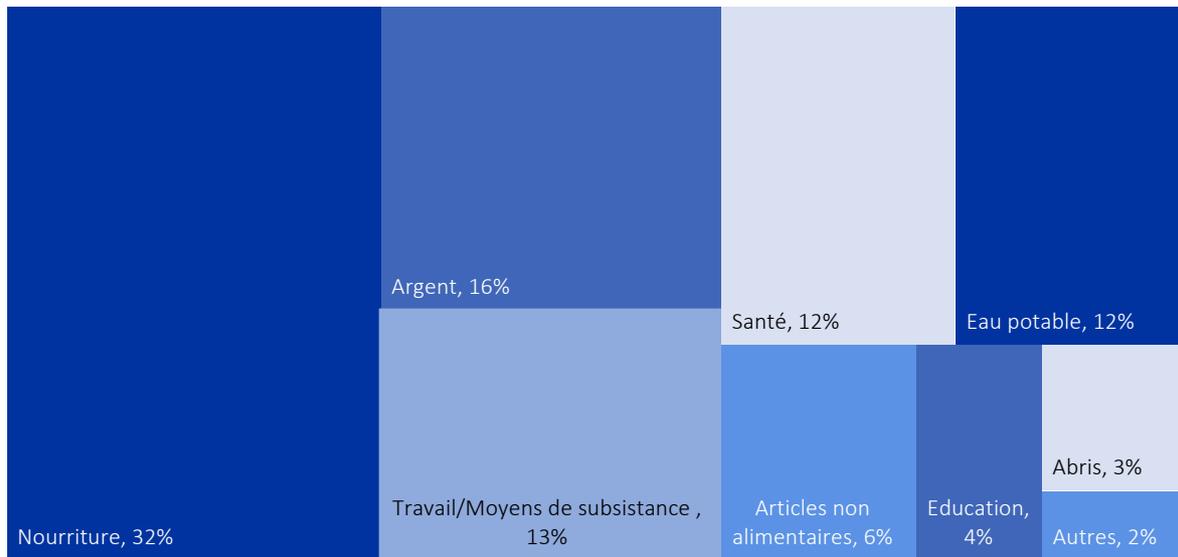


¹² Pour plus de détails sur cet outil, consulter ce [lien](#).

BESOINS, ASSISTANCE ET ACCÈS AUX SERVICES

Besoins prioritaires des personnes déplacées

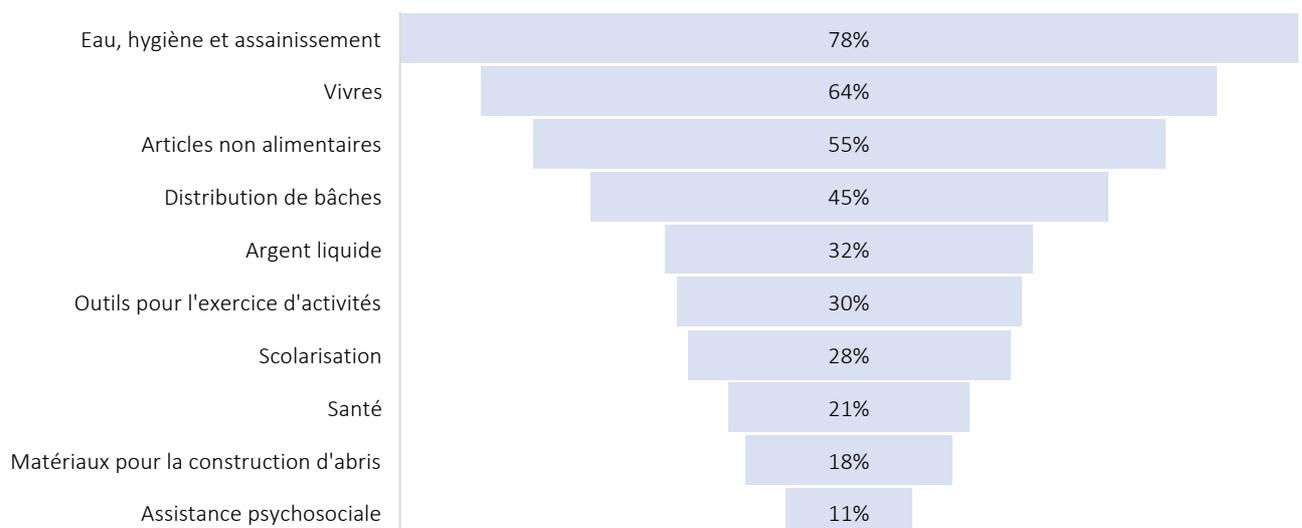
Graphique 25 : Besoins prioritaires des personnes déplacées



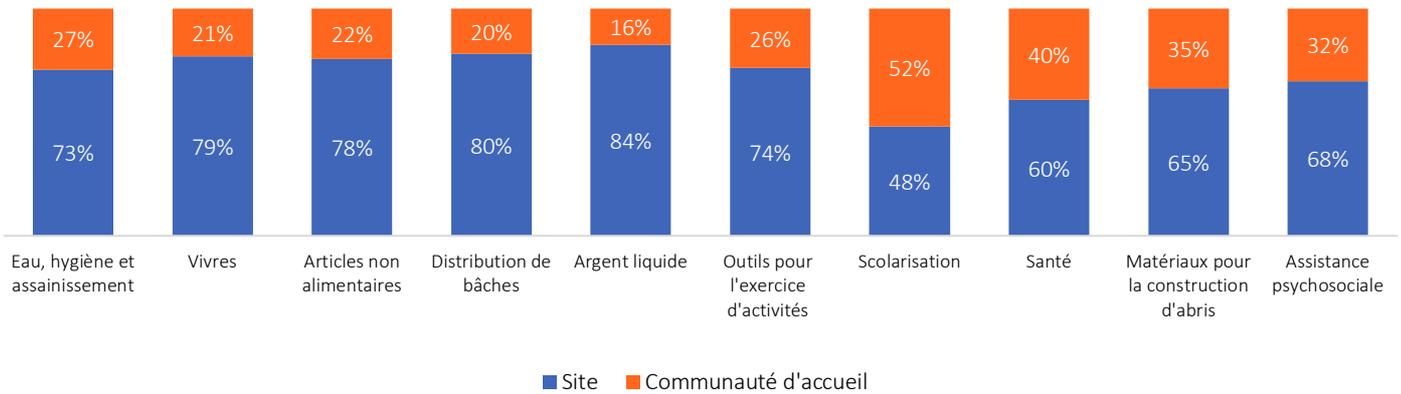
Dans chaque localité évaluée, il a été demandé aux informateurs clé d'indiquer les principaux besoins des populations déplacées qui y sont accueillies. Le besoin en nourriture est celui qui a été mentionné le plus fréquemment (32% des localités), suivi des besoins en argent liquide (16%), en moyens de subsistance (13%), en services de santé (12%) et en eau potable (12%).

Assistances

Graphique 26 : Pourcentage des localités ayant reçu les principaux types d'assistance



Graphique 27 : Types d'assistance par type de lieu de déplacement

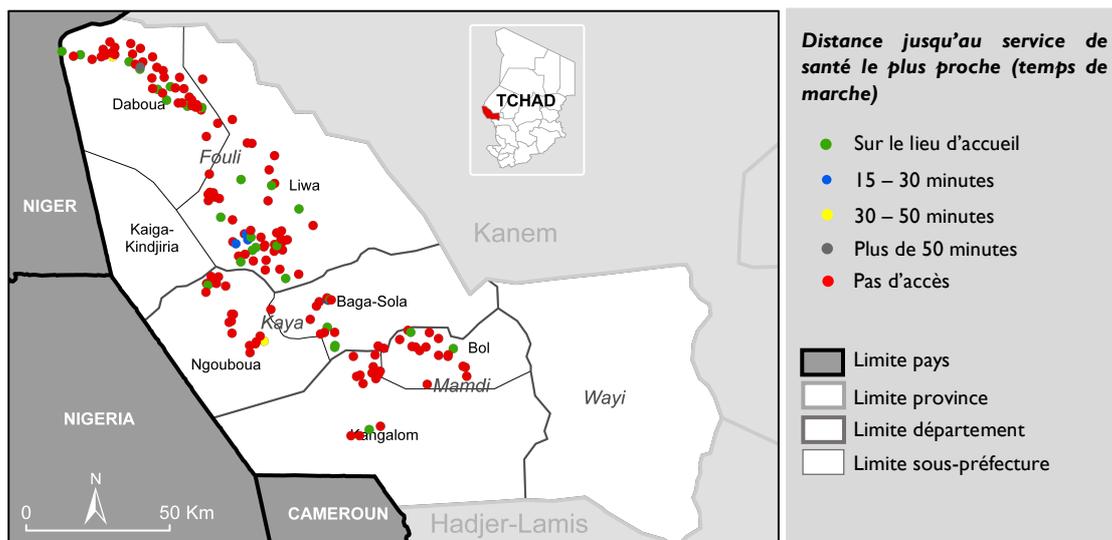


Les niveaux d'assistance varient en fonction des secteurs et des types de localités. Les types d'assistance les plus répandus au niveau des localités évaluées sont l'assistance en eau, hygiène et assainissement (78%) et la distribution de vivres (64%). Cependant, les résultats montrent que ces assistances sont davantage fournies dans les sites de déplacement qu'au sein des communautés hôtes. Par exemple, 73 pour cent des lieux où une assistance en eau, hygiène et assainissement a été apportée sont des sites de déplacement. La scolarisation est le seul type d'assistance qui a été davantage fourni au sein des communautés d'accueil (52%). **Il est à signaler que dans le cadre des évaluations DTM, le nombre de personnes déplacées assistées dans les lieux de déplacement n'est pas collecté. Ainsi, le fait que les informateurs clés aient indiqué qu'un lieu a reçu une assistance ne signifie pas que l'aide a été apportée à toutes les personnes déplacées se trouvant dans ce lieu.**

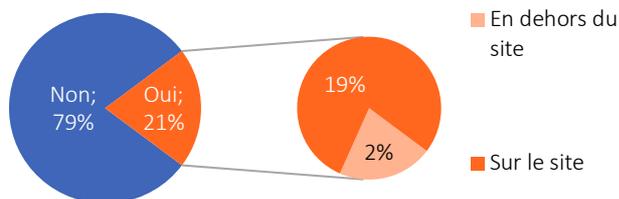
Services de santé et informations liées au COVID-19

Accès aux services de santé

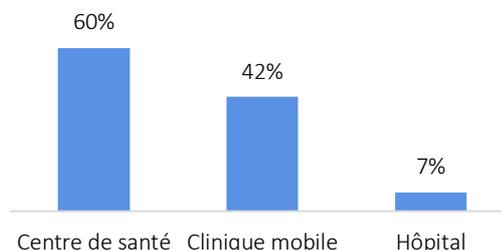
Carte 9 : Distance des localités évaluées au service de santé le plus proche (temps de marche)



Graphique 28 : Présence de services de santé dans les localités



Graphique 29 : Types de services de santé existants

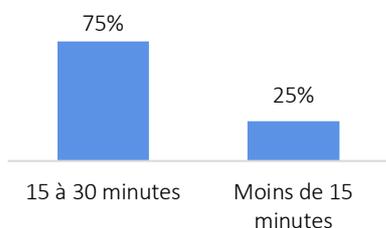


Selon les informateurs clés, les populations déplacées ont accès aux services de santé dans seulement 21 pour cent des localités évaluées (19% y ont accès dans la localité et 2% hors de la localité). Parmi ces localités, 60 pour cent offrent un accès à un centre de santé, 42 pour cent à une clinique mobile et 7 pour cent à un hôpital. Il est à signaler que les cliniques mobiles ne sont généralement pas suffisamment équipées pour prendre en charge d'éventuels patients atteints de COVID-19. En absence de services de santé adéquats, beaucoup de personnes recourent aux marchands ambulants de médicaments, appelés localement « Docteur Choukou ».

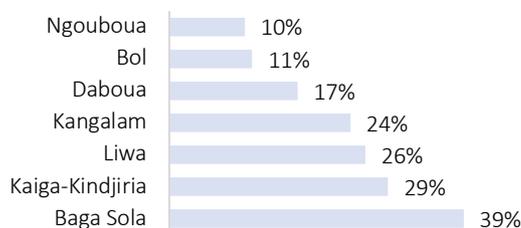
En ce qui concerne la distance à parcourir pour accéder au service de santé le plus proche, lorsque le service de santé n'est pas présent dans la localité, les personnes doivent généralement marcher de 15 à 30 minutes (75%) ou moins de 15 minutes (25%).

Par ailleurs, la majorité (79%) des lieux de déplacement dans les sous-préfectures n'ont pas reçu d'assistance en santé. La sous-préfecture de Baga Sola est celle dans laquelle la plus grande proportion de lieux de déplacement ont reçu une assistance en santé. En effet, 39 pour cent des localités dans cette sous-préfecture ont déjà reçu ce type d'assistance.

Graphique 30 : Distance à pied jusqu'au service de santé le plus proche



Graphique 31 : Assistance en santé par sous-préfecture

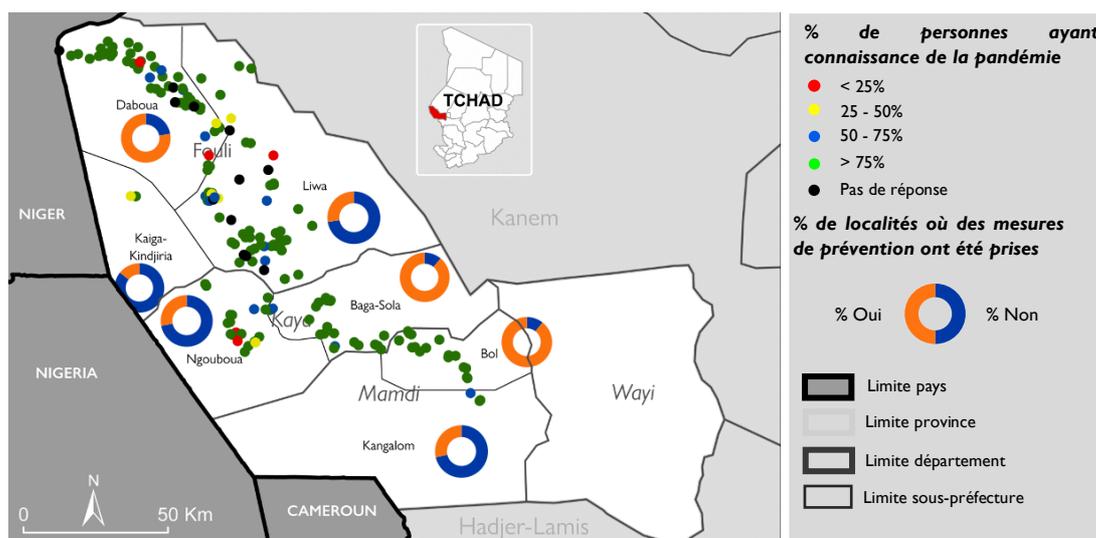


Informations liées au COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la maladie infectieuse de COVID-19 comme une pandémie le 11 mars 2020. Au Tchad, à la suite de la déclaration du premier cas le 19 mars 2020, le gouvernement a imposé des mesures successives de prévention et d'atténuation des risques de propagation du virus, notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes, la fermeture des lieux publics et des commerces non-essentiels et un couvre-feu nocturne dans plusieurs provinces du pays. Le port du masque et la distanciation sociale, en plus des autres gestes barrières, ont également été fortement recommandés.

Cependant, le respect de ces mesures est difficile à garantir parmi les populations déplacées, notamment dans la province du Lac. En effet, la forte densité de population dans les sites surpeuplés rend le respect de la distanciation sociale quasiment impossible. Par ailleurs, comme mentionné dans les sections précédentes, les personnes déplacées ont un accès très limité aux services de santé, à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, ainsi qu'aux équipements de protection individuelle. Ainsi, le virus fait peser un risque d'autant plus important sur la santé de ces personnes, qui sont déjà en situation de grande vulnérabilité.

Carte 10: Connaissance globale du COVID-19 dans les localités évaluées



Les résultats des évaluations DTM indiquent que **dans la plupart des localités évaluées (69%), la quasi-totalité des personnes (soit plus de 75% des personnes) sont au courant de l'existence du virus**. Lors du round précédent, ce pourcentage était légèrement supérieur : dans 71 pour cent des localités évaluées, la quasi-totalité des personnes étaient au courant de l'existence du virus. Cette légère différence est due au fait que certaines localités évaluées n'étaient pas les mêmes lors des deux rounds. En effet, 18 localités évaluées lors du round 13 ne l'ont pas été lors du round 12, tandis que 22 localités évaluées lors du round 12 ne l'ont pas été durant le round 13. Cela est principalement dû à l'évolution du contexte sécuritaire au sein des localités, certaines localités qui n'étaient pas accessibles l'étant devenues et réciproquement.

Tableau 6 : Niveau de connaissance du COVID-19 au sein des localités évaluées

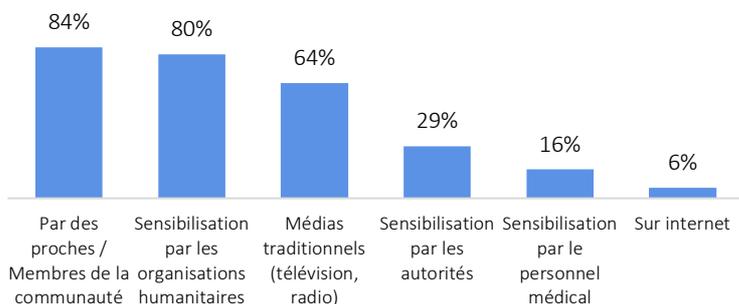
Niveau de connaissance du COVID-19	% des localités (Round 13)	% des localités (Round 12)
La quasi-totalité des personnes sont au courant (> 75% des personnes)	69%	71%
La plupart des personnes sont au courant (50 - 75%)	13%	22%
Quelques personnes sont au courant (25 - 50%)	8%	5%
Aucune ou très peu de personnes sont au courant (< 25%)	4%	0%
Ne sait pas / Pas de réponse	6%	2%

Les principaux moyens par lesquels les personnes identifiées dans la province du Lac ont pris connaissance du COVID-19 sont le bouche-à-oreille au sein de la communauté (dans 84% des localités), les opérations de sensibilisation par les organisations humanitaires (80%) et les médias traditionnels (64%)¹³.

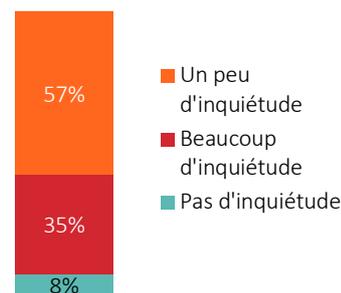
Les informateurs clés ont également indiqué que la plupart des personnes déplacées sont soit légèrement (57%) ou très inquiètes (35%) face à la menace du virus.

¹³ La somme des pourcentages est supérieure à 100% car les informateurs clés pouvaient fournir plusieurs réponses à cette question.

Graphique 30 : Moyens par lesquels les personnes ont pris connaissance du COVID-19



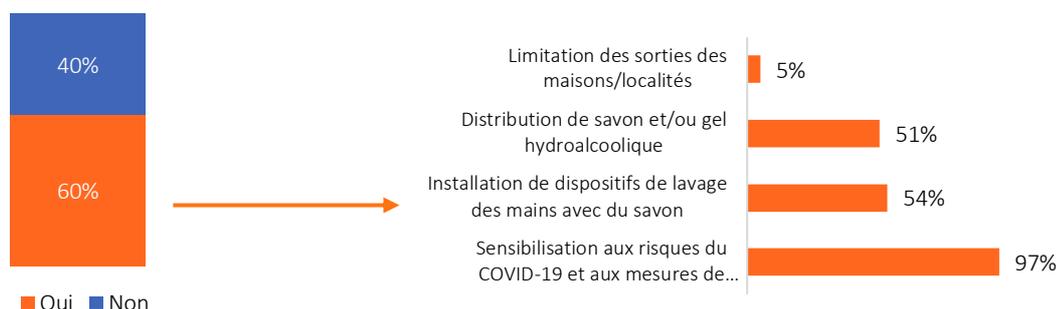
Graphique 31 : Niveau d'inquiétude face au COVID-19



Par ailleurs, les informateurs clés ont indiqué que **dans 60 pour cent des localités évaluées, des mesures de prévention étaient en place pour prévenir ou limiter la propagation du COVID-19**. Comme indiqué sur la carte 10, les sous-préfectures dans lesquelles la majorité des lieux évalués ont pris des mesures sont Bol, Baga Sola et Daboua.

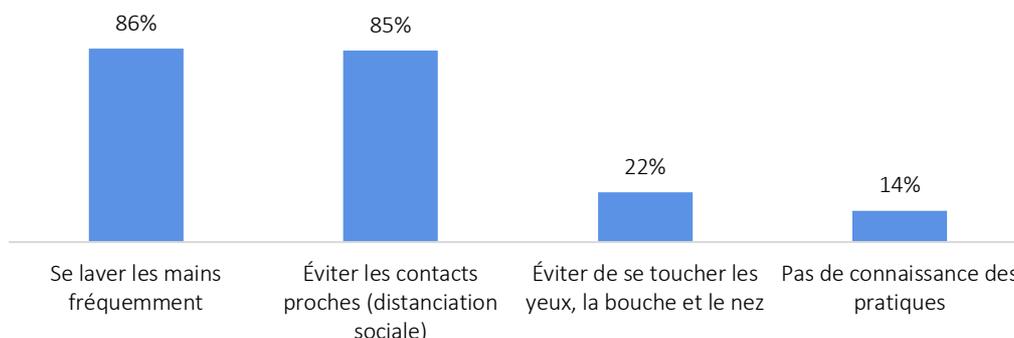
Parmi les localités ayant adopté des mesures de prévention, la quasi-totalité (97% ; contre 96% au round 12) ont organisé des campagnes de sensibilisation aux risques du virus et à sa prévention. Plus de la moitié (54% ; contre seulement 20% au round 12) ont installé des dispositifs de lavage des mains avec du savon et la distribution de savons ou gels hydroalcooliques a été effectuée dans 51 pour cent des localités (contre 8% au round 12).

Graphique 32 : Mise en place de mesures de prévention contre la propagation du COVID-19 dans les localités évaluées



En ce qui concerne la connaissance des **gestes barrières recommandés** à adopter pour se protéger du virus et éviter sa transmission, le lavage fréquent des mains et la distanciation sociale sont connus dans respectivement 86 et 85 pour cent des localités. Par ailleurs, 22 pour cent savent qu'il faut éviter de se toucher le visage. Cependant, **une proportion significative de personnes (14%) n'ont aucune connaissance des pratiques de protection à adopter**. Cette proportion est cependant plus faible qu'au round précédent (36% au round 12).

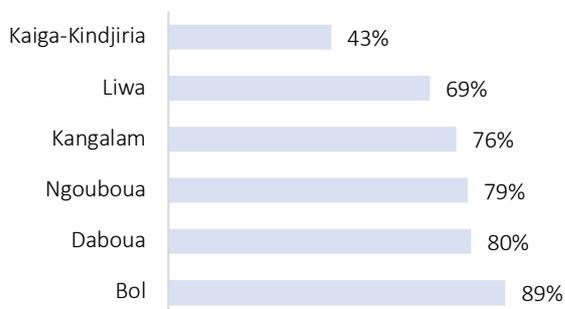
Graphique 33 : Connaissance des gestes barrières dans les localités évaluées



Eau, hygiène et assainissement

Assistance

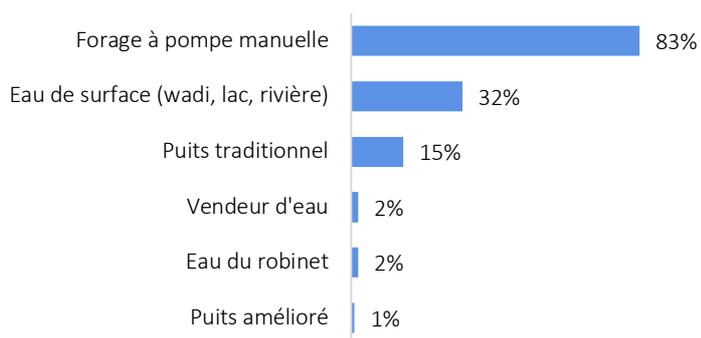
Graphique 34 : Nombre de localités dans lesquels une assistance a été fournie, par sous-préfecture



Selon les informateurs clés, une assistance en eau, hygiène et assainissement a été apportée dans la plupart des lieux de déplacements évalués (78%), notamment au sein des sous-préfectures de Bol et Daboua où une vaste majorité de lieux évalués (89% et 80% respectivement) ont déjà reçu ce type d'assistance. Cependant, dans la sous-préfecture de Kaiga-Kindjiria, la plupart des lieux de déplacements n'ont pas encore reçu d'assistance en eau, hygiène et assainissement : seules 43 pour cent des localités ont reçu ce type d'assistance.

Principales sources d'eau

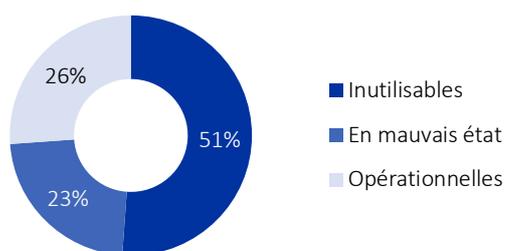
Graphique 35 : Principales sources d'eau



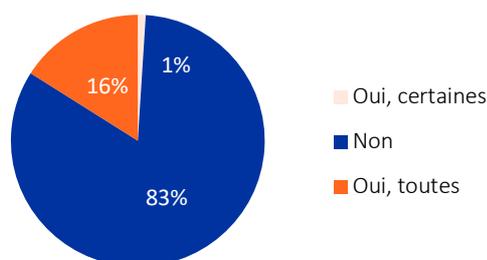
Les résultats de ce round 13 indiquent que la source d'eau prépondérante dans les localités accueillant les populations déplacées identifiées est le **forage à pompe manuelle** : 83 pour cent des lieux évalués disposent de cette source. Par ailleurs, les eaux de surface (32%) et les puits traditionnels (15%) sont également des sources d'eau importantes au sein des localités évaluées.

Disponibilité et état des latrines dans les lieux de déplacement évalués

Graphique 36 : État des latrines



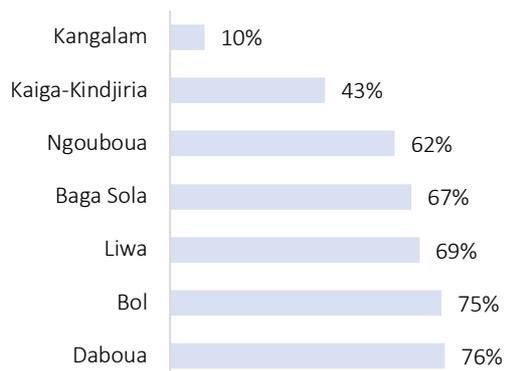
Graphique 37 : « Les latrines sont-elles séparées entre les femmes et les hommes ? »



Selon les données collectées auprès des informateurs clés, **60 pour cent de lieux de déplacement n'ont pas de latrines disponibles**. Parmi les localités qui en disposent, seules 26 pour cent ont des latrines opérationnelles. Les données démontrent par ailleurs que même lorsque les latrines sont disponibles, elles ne sont pas séparées entre les femmes et les hommes dans la plupart des lieux de déplacement (83%).

Sécurité alimentaire

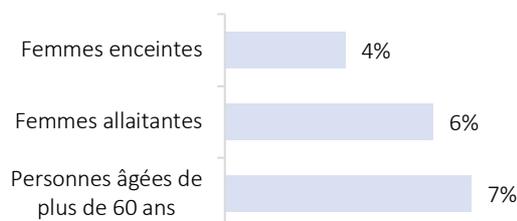
Graphique 38 : Assistance en vivres par sous-préfecture



Le déplacement de personnes a généralement un impact négatif sur leur sécurité alimentaire, notamment dans un contexte où l'élevage, l'agriculture et la pêche sont des secteurs majeurs d'activité et de source alimentaire. De manière générale, dans 64 pour cent des lieux de déplacement, les informateurs clés ont indiqué qu'une assistance en vivres a déjà été fournie au moins une fois. Dans la plupart des sous-préfectures, la majorité des localités évaluées ont déjà reçu ce type d'assistance, à l'exception des sous-préfectures de Kangalam (10%) et dans une moindre mesure, de Kaiga-Kindjiria (43%), qui sont en grande partie situées dans les zones insulaires.

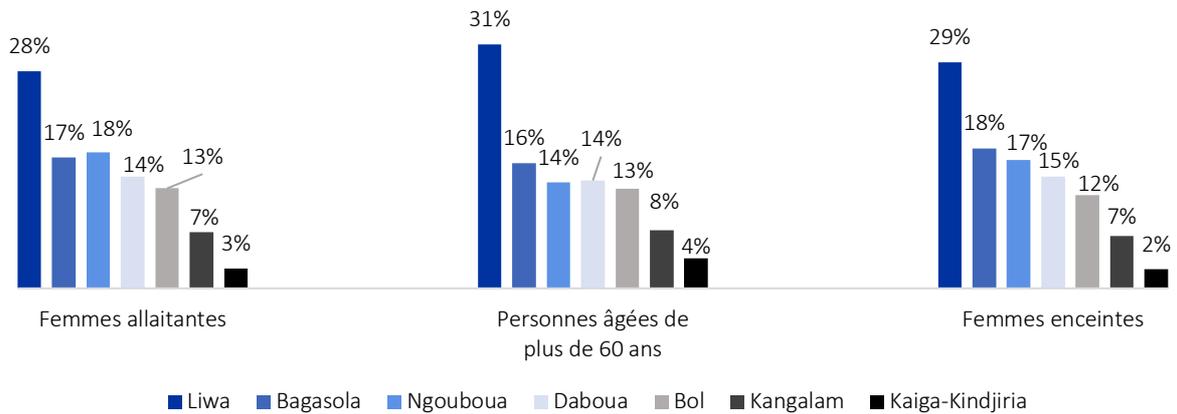
Protection

Graphique 39 : Principales vulnérabilités dans les localités évaluées



Les évaluations effectuées dans les lieux de déplacement de la province du Lac incluent un nombre limité d'indicateurs relatifs à la protection, dont les vulnérabilités et la possession de documents d'identité. En ce qui concerne les vulnérabilités, les données indiquent que les femmes allaitantes et les personnes âgées de plus de 60 ans représentent une proportion significative des personnes déplacées (respectivement 6% et 7% des personnes déplacées). Les sous-préfectures de Liwa, Ngouboua et Baga Sola sont celles dans lesquelles les proportions des femmes allaitantes sont les plus élevées. En effet, respectivement 28, 18 et 17 pour cent des femmes allaitantes se trouvent dans ces sous-préfectures. Ces sous-préfectures sont aussi celles dans lesquelles les proportions de personnes âgées de plus de 60 ans sont les plus élevées (31%, 14% et 16%, respectivement).

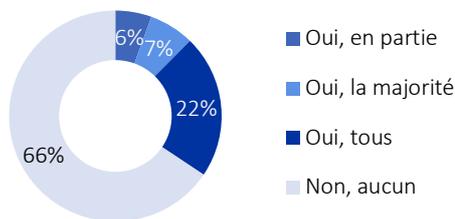
Graphique 40 : Principales vulnérabilités par sous-préfecture



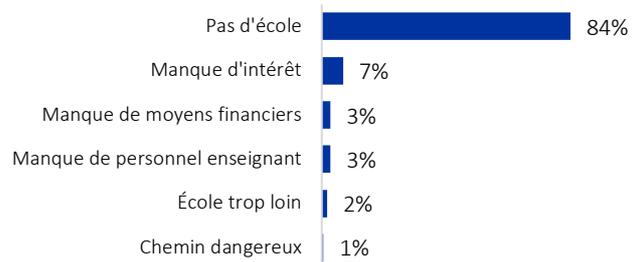
Dans les trois quarts des localités évaluées (75%), la majorité des personnes déplacées possèdent des documents d'identification. Dans les localités où la majorité des personnes déplacées sont dépourvues de documents d'identification (soit 25% des localités), la raison principale (dans 72% de ces lieux) est l'absence de bureau d'émission à proximité.

Scolarisation

Graphique 41 : Accès à l'école

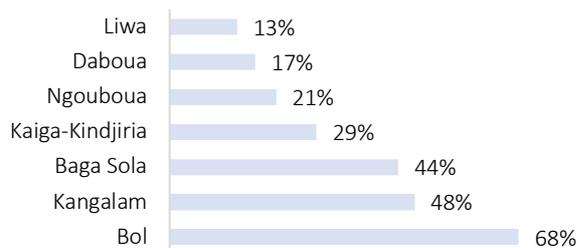


Graphique 42 : Raisons de non-scolarisation des enfants



Dans la majorité de lieux de déplacement (66%), aucun enfant ne va à l'école. Les lieux de déplacement dans lesquels tous les enfants en âge scolaire fréquentent une école ne représentent que 22 pour cent de toutes les localités évaluées. La raison principale pour laquelle les enfants déplacés ne fréquentent pas d'école est l'absence d'école dans les zones évaluées : cette raison a été évoquée dans 84 pour cent des lieux de déplacement. En outre, le manque d'intérêt pour l'éducation formelle constitue la raison de non-scolarisation dans 7 pour cent des lieux de déplacement.

Graphique 43 : Assistance en éducation par sous-préfecture



Seule une minorité (28%) des lieux de déplacement ont déjà reçu une assistance en éducation. La sous-préfecture de Bol est celle qui héberge la plus grande proportion de localités ayant reçu une assistance en éducation (68%), tandis que celle de Liwa est dans la situation inverse (seuls 13% des lieux évalués dans cette sous-préfecture ont bénéficié de ce type d'assistance).